

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-4293

présenté par

Mme Parmentier, M. Lopez-Liguori, M. Allisio, M. Cabrolhier, M. Dessigny, Mme Grangier,
M. Lottiaux, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et
M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Transformation et fonction publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs	0	1
Transformation publique	0	0
Innovation et transformation numériques	1	0
Fonction publique	0	0
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement

d'appel.

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention du Gouvernement sur l'importance d'acquérir des GPU ou Unité de Traitement Graphique – formule issue de l'expression Graphics Processing Unit (GPU) – et la stratégie à appliquer en la matière.

Le GPU sert à effectuer un nombre important de calculs mathématiques en parallèle, ce que les processeurs classiques (CPU) sont incapables de faire.

En particulier, les GPU sont incontournables dans l'entraînement et l'utilisation des algorithmes d'intelligence artificielle. En disposant de sa propre infrastructure de calcul, l'État peut réduire sa dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers et ainsi préserver sa souveraineté en matière de protection des données et de maîtrise des algorithmes. Mettre ces GPU à disposition des ministères, c'est permettre aux agents de l'État de s'aider de la puissance de l'intelligence artificielle pour accomplir leur mission. Pour le dire autrement, les GPU sont des outils indispensables pour garantir la souveraineté et la compétitivité de l'État dans les années à venir. En témoigne l'acquisition de nombreux GPU par les puissances américaine et chinoise, mais également par les géants du numérique, à l'instar de Google, Facebook ou Amazon.

À une heure où les IA et le numérique occupent une place décisive qui ne cesse de se renforcer, il convient pour l'État français d'être à la hauteur de la situation en acquérant des GPU dans un souci d'exigence stratégique et d'investissement pour le futur.

Pour que cet amendement d'appel soit déclaré recevable, il est proposé :

- d'abonder d'1 euro les AE et CP l'action 02 « Souveraineté technologique et résilience » le programme 352 « Innovation et transformation numériques » ;
- de réduire d'1 euro les AE et CP de l'action 11 « Études », du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ».